

DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

AUDITEUR LIBRE

2018-2019

Agrafez ici
votre photo
d'identité

Veillez vous référer à la notice d'inscription (pages 5 et 6) pour compléter ce dossier.

1. NUMÉRO D'ÉTUDIANT OU AUDITEUR LIBRE À L'UPVM3

|.....|||||||

2. ÉTAT CIVIL

Nom patronymique (de naissance) :

Nom d'usage ou nom marital (si différent du nom patronymique) :

Prénom 1 :Prénom 2 : Prénom 3 :

N° INE (Identifiant National Étudiant) ou BEA (Base-Élèves Académique) (indiqué sur le relevé de notes du baccalauréat) :

|.....|||||||||

Date de naissance : |.....|| / |.....|| / |.....|||| N° du département ou pays de naissance : |.....|||

Ville de naissance : Nationalité : Sexe : M F

3. SITUATION FAMILIALE DE L'AUDITEUR LIBRE

Seul(e) sans enfant En couple sans enfant Seul(e) avec enfant(s) En couple avec enfant(s) Nombre d'enfant(s) : |.....|

4. HANDICAP

troubles intellectuels et cognitifs troubles viscéraux troubles auditifs troubles psychiques troubles moteurs
 troubles du langage et parole troubles visuels autres troubles plusieurs troubles associés

5. PREMIÈRE INSCRIPTION

Année de 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur français (ex : DAEU, université, BTS, CPGE, IUT, etc) : |.....|||| / |.....|||

Année de 1^{ère} inscription dans une université française : |.....|||| / |.....|||

Université :

Précisez l'université de rattachement en cas de site délocalisé :

Année de 1^{ère} inscription à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 : 2018/2019. Si antérieure, précisez l'année : |.....|||| / |.....|||

6. BAC OU EQUIVALENT

BAC Année d'obtention : |.....|||| Série : Mention : Passable AB B TB

Lycée fréquenté en terminale : N° du département ou pays de l'établissement : |.....|||

Si non, précisez le titre admis en équivalence :

DAEU A (0033) B (0034) Année d'obtention : |.....|||| Mention : Passable AB B TB Université d'obtention :

Capacité en droit (0030) ou Diplôme/titre français admis en équivalence (0032) Année d'obtention : |.....|||| N° département : |.....||

Titre étranger admis en équivalence (0031) Année d'obtention : |.....|||| Pays :

Validation d'acquis (36)

15. SITUATION SOCIALE

- Pupille de la Nation (PN) (joindre le justificatif)
- Titulaire de l'AAH, AEH, pension d'invalidité (5) (joindre le justificatif)

16. MODE DE PAIEMENT

- Carte bancaire (Nos terminaux n'acceptent pas les cartes Electron ni Maestro)
- Chèque bancaire ou postal (Ne pas le remplir à l'avance)
- Mandat facture

Le paiement en trois fois n'est possible que pour les inscriptions effectuées jusqu'au 12/10/2018, pour un montant minimum de 100 euros. Le paiement en trois fois requiert un compte bancaire en France et peut entraîner des frais bancaires. Le 1^{er} règlement s'effectue obligatoirement par carte bancaire.

17. SIGNATURE

Je certifie sincères et véritables les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et m'engage à signaler toutes modifications de ma situation intervenant durant l'année universitaire 2018-2019 :

À :

Date : |...| ...| / |...| ...| / |...| ...|...| ...|

Signature de l'auditeur libre
(ou de son représentant légal si l'auditeur libre est mineur) :

Cadre réservé à l'administration

Initiales du vacataire-contrôle/saisie |.....|

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

**Veillez compléter soigneusement et lisiblement le dossier d'inscription.
Vous devez présenter les originaux et fournir les photocopies demandées. Les originaux vous seront restitués. Aucune photocopie ne sera effectuée par le service des inscriptions.
Tout dossier incomplet sera rejeté.**

Ce document est à remettre obligatoirement avec le dossier d'inscription
Art. D. 612-4 du Code de l'Éducation

- 2 photos d'identité récentes. En agraffer une en 1^{re} page du dossier d'inscription.
(Même norme que pour la carte d'identité : toute photo déjà utilisée ou photocopiée ou d'un autre format que celui de la carte d'identité sera refusée). En cas de réinscription : 1 photo, à agraffer en 1^{re} page du dossier d'inscription.
- Original et photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
- Original et photocopie du justificatif de la situation militaire :
- Recensement pour les étudiants de moins de 18 ans
 - Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (ou ex-JAPD) pour les étudiants de moins de 25 ans.
- Article 114-6 du code du service national : « Avant l'âge de vingt-cinq ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation».
- Original et photocopie du relevé de notes du baccalauréat 2018 (ou antérieur) indiquant le n° INE
Ou
Original et photocopie de l'attestation de réussite au DAEU 2018 (ou antérieur) + carte d'étudiant de l'université dans laquelle a été préparé le DAEU, qu'il s'agisse de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 ou d'une autre université.
Ou
Dispense de baccalauréat 2018 de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 avec copie du diplôme de niveau IV obtenu.
- Étudiants titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé, Allocation Enfant Handicapé ou pension d'invalidité : original et photocopie de l'attestation nominative de la MDPH en cours de validité.
- Mode de paiement : Carte bancaire ou chèque.
Pas de paiement en espèces. Un seul paiement pour l'ensemble des droits.

LISTE DES PROFESSIONS

Profession de l'auditeur libre et des parents, à compléter à l'aide de la liste ci-dessous :

10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaître, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs et professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

NOTICE : COMMENT REMPLIR SON DOSSIER D'INSCRIPTION

NUMÉRO D'ÉTUDIANT OU D'AUDITEUR LIBRE À L'UPVM3

Lors de votre inscription administrative, l'UPVM3 vous attribue un numéro d'étudiant ou d'auditeur libre, qui vous suivra pendant toute votre scolarité dans l'établissement.

Vous n'avez donc pas à compléter ce champ, **sauf** si vous vous réinscrivez et que vous avez déjà eu un numéro d'étudiant ou d'auditeur libre de l'UPVM3 (réinscription ou étudiant ayant obtenu le DAEU à l'UPVM3).

ÉTAT CIVIL

Le nom (ou nom patronymique) est celui figurant sur votre acte de naissance et figure sur votre pièce d'identité.

Le nom usuel (ex : nom marital) doit également figurer sur la pièce d'identité.

Votre état civil doit être complété à **L'IDENTIQUE (nom(s), accents, tirets, ordre des prénoms...)** de votre pièce d'identité ou passeport. (**Attention**, le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité)

INE

11 caractères à inscrire en MAJUSCULES.

Ce n° est indispensable à votre inscription.

Le n° INE (Identifiant National Étudiant) ou n° INA (Identifiant National Agricole) ou BEA (Base Élève Académique) se trouve sur votre relevé de notes du baccalauréat. Si vous avez un baccalauréat antérieur à 1995 et que vous avez déjà été inscrit à l'université, vous pouvez aussi demander à votre université de première inscription de vous le communiquer.

Ce numéro doit rester le même tout au long de votre scolarité.

SITUATION FAMILIALE

Indiquez votre situation familiale personnelle.

PREMIÈRE INSCRIPTION

Vous devez indiquer :

- l'année de première inscription dans l'**Enseignement Supérieur français** (public ou privé) pour suivre une formation diplômante post-baccalauréat ou pour préparer un concours de niveau supérieur au baccalauréat (ex : Université, BTS, IUT, DAEU, CPGE, école de commerce, école d'ingénieur, etc.)
- l'année de première inscription dans une **université française** et le nom de cette université (ex : 2015/2016, UM)
En cas de site délocalisé, veuillez préciser l'université de rattachement.
- l'année de première inscription à l'UPVM3.

Important : si vous avez précédemment été inscrit dans une autre université, vous devez compléter la fiche d'accueil (voir page 6 du dossier d'inscription) afin de demander le transfert de votre dossier auprès de votre université d'origine.

BACCALAURÉAT OU DISPENSE

L'inscription à l'université requiert d'être titulaire du baccalauréat.

ADRESSE

L'adresse fixe est l'adresse valable en permanence.

N'oubliez pas de transmettre un numéro de portable et une adresse mail valides.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Si vous n'avez pas d'activité rémunérée en 2018-2019, indiquez le code « **82** ».
- Si vous avez un emploi rémunéré en 2018-2019 : indiquez votre activité professionnelle au cours de l'année universitaire.

La **fiche des professions** (page 7 de ce dossier) vous aidera à compléter la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et du second responsable.

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Indiquez dans quel type d'établissement vous avez étudié et renseignez les coordonnées.

SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Indiquez votre situation en 2017-2018.

TYPE DU DERNIER DIPLÔME OBTENU

Si vous avez obtenu plusieurs diplômes au cours de la même année, indiquez le plus élevé.

SITUATION SOCIALE

Titulaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), AEH (Allocation Enfant Handicapé), pension d'invalidité :

Vous devez présenter un justificatif en cours de validité au moment de l'inscription.

Sans présentation de ces justificatifs, vous devrez régler les droits d'inscription.

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription doivent être acquittés **le jour même** de l'inscription, par carte bancaire ou mandat cash (**pas de paiements en espèces**).

Les frais d'inscriptions sont fixés par le Ministère

Paiement par carte bancaire :

2 solutions :

Le paiement de la totalité des droits le jour de l'inscription

Le paiement en trois fois

Le premier paiement immédiat doit être effectué exclusivement par carte bancaire (Aucun droit inférieur à 100 euros ne peut être fractionné).

L'étudiant ne bénéficie qu'une seule fois par année universitaire du paiement fractionné qui concerne les droits d'inscription.

Le paiement en trois fois peut entraîner des frais bancaires.

Attention : Nos terminaux bancaires n'acceptent **pas** les cartes bancaires type **Électron** et **Maestro**.

La possibilité de souscrire au paiement en 3 fois est ouverte jusqu'au 12/10/2018 (date limite sans possibilité de report).

En cas d'impayé, un blocage de l'inscription sera institué.

En cas d'annulation d'inscription (fixée au 01/10/2018, CA du 19/06/2018), le candidat au paiement fractionné doit savoir que le remboursement de ses droits de scolarité ne pourra intervenir qu'**après** la date du dernier prélèvement effectué, la totalité des droits ayant été encaissée par l'Agence Comptable.

SIGNATURE

Vous devez dater et signer votre dossier d'inscription.

En signant votre dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- certifier sincères et véritables les renseignements portés sur votre dossier d'inscription
- signaler toutes modifications de votre situation intervenant durant l'année universitaire 2018-2019
- ne pas faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion.

Partie A du règlement des études :

Chaque étudiant inscrit à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 doit impérativement activer dès son inscription administrative son adresse électronique de l'université (@etu.univ-montp3.fr). Les étudiants sont réputés avoir pris connaissance de toute information envoyée par administration ou enseignants sur cette adresse.

INFORMATIONS PRÉALABLES RELATIVES AU DOSSIER D'INSCRIPTION ET À LA GESTION DES DONNÉES VOUS CONCERNANT.

L'université Paul-Valéry Montpellier 3 met en œuvre, sous la responsabilité de son président, un traitement automatisé de données dénommé APOGEE ayant pour finalités :

1. D'assurer la gestion administrative et pédagogique des usagers de l'université, notamment :

- la gestion des inscriptions administratives et pédagogiques ;
- la gestion comptable des paiements et remboursements de droits ;
- la constitution d'une carte d'étudiant permettant de gérer l'accès de l'utilisateur à des services universitaires ou interuniversitaires (en particulier : restaurants, bibliothèques...);
- la préparation des sessions d'examen ;
- la gestion des épreuves et de l'ensemble des activités d'évaluation (notes, stages, autres);
- la gestion des travaux de recherche des étudiants (thèses, mémoires, autres travaux) et leur exploitation, des habilitations à diriger des recherches (HDR), la gestion des extractions pour la sécurité sociale et les mutuelles ;
- la gestion de façon périodique et automatique des transferts des inscriptions administratives des établissements vers la base centrale du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) ;
- la remontée des inscrits Post-Bac vers ParcoursSup via un web service.

2. De mettre à la disposition des usagers des espaces numériques de travail (ENT) leur permettant d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques.

3. De permettre un pilotage administratif et pédagogique à partir d'un outil de requêtage ou d'édition de données.

4. De permettre aux établissements, par l'intermédiaire du traitement Sise, une remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

5. De permettre la mise en œuvre d'enquêtes, sur les conditions de vie des étudiants, d'une part, sur leur parcours et leur insertion, d'autre part, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

6. D'organiser les élections statutaires.

Les informations qui vous sont demandées sont obligatoires, sauf mention contraire indiquée sur les formulaires, pour permettre la gestion de votre dossier.

Sont destinataires des informations traitées, dans la limite de leurs attributions respectives, aux seules fins de l'accomplissement de leurs missions :

1. les agents habilités de l'université :

- a) des services de la présidence, de la direction générale des services ou du secrétariat général de l'établissement et de l'agence comptable ;
- b) des services de scolarité centrale, des composantes et services communs ;
- c) de tout autre service universitaire ou interuniversitaire de gestion des enseignements et activités périscolaires proposés aux usagers ;
- d) du corps professoral susceptible d'accéder aux informations relatives à la saisie des notes.

2. les agents habilités du ministère (DGESIP, DGRH, DGEFIP) ;

3. les agents habilités de la chancellerie des universités et du service statistique académique ;

4. les agents spécifiquement habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes, de l'observatoire de la vie étudiante, du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous et Clous), du Cereq ou tout autre service statistique public, de la Trésorerie Générale, de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), de ParcoursSup ;

5. les agents spécifiquement habilités des organismes publics et privés partenaires de l'établissement d'enseignement, uniquement dans le cadre de la création de structures interuniversitaires (COMUE, UNR, fondations, autres structures), de conventions de formation ou bien de l'accueil de stagiaires ;

6. les agents spécifiquement habilités des établissements de droit public ou de droit privé, membres de la fédération Éducation-Recherche, uniquement pour fournir les services numériques en ligne définis par cette fédération.

Photographie d'identité et droit à l'image :

Le dépôt de votre photographie d'identité, pour votre inscription et pour l'édition de votre carte d'étudiant, est obligatoire.

Cependant, vous devez savoir que toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation.

La finalité de l'utilisation de votre photographie est de pouvoir vous identifier lorsqu'une telle opération est strictement nécessaire, par exemple au moment des examens.

Toute autre utilisation par l'université fera l'objet d'une demande d'autorisation préalable sur votre adresse électronique institutionnelle. Si vous êtes mineur, seul votre représentant légal (parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur) peut produire une autorisation d'utilisation de votre image. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ce droit s'exerce par courrier auprès du service de scolarité qui vous a inscrit, Université Paul Valéry Montpellier 3, route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5.

Décompte des droits universitaires 2018-2019

Le jour de l'inscription : prévoir le paiement des droits.

Cadre réservé à l'administration :

NOM :

PRÉNOM :

Initiales VAC :

N° de quittance :

Licence présentiel	Non exonérés	Boursiers
1 Licence	◇ 170 €	◇ 0 €
2 Licences	◇ 283 €	◇ 0 €

Licence EàD	Non exonérés	Boursiers
1 Licence	◇ 290 €	◇ 120 €
2 Licences	◇ 523 €	◇ 240 €

Master présentiel	Non exonérés	Boursiers
1 Master	◇ 243 €	◇ 0 €
2 Masters	◇ 402 €	◇ 0 €
1 Master + 1 Licence	◇ 356 €	◇ 0 €

Master EàD	Non exonérés	Boursiers
1 Master	◇ 363 €	◇ 120 €
2 Masters	◇ 642 €	◇ 240 €
1 Master + 1 Licence	◇ 596 €	◇ 240 €

Préparation concours	Non exonérés	Boursiers
Préparation CAPES	◇ 434 €	◇ 0 €
Préparation à l'agrégation	◇ 434 €	◇ 0 €
Préparation concours de conservateur du patrimoine	◇ 1 434 €	Non concerné
Préparation concours IEP (second semestre)	◇ 384 €	Non concerné

CLES / C2I	Non exonérés	Boursiers
CLES gratuit pour les étudiants inscrits à l'UM, UPVM3, UNIMES	◇ 0 €	Non concerné
CLES pour les candidats extérieurs (hors UM, UPVM3, UNIMES)	◇ 120 €	Non concerné
C2I gratuits pour les étudiants inscrits à l'UPVM3	◇ 0 €	Non concerné
C2I extérieur cours + examen	◇ 109 €	Non concerné
C2I extérieur examen uniquement	◇ 25 €	Non concerné

Diplôme Universitaire de Technologie	Non exonérés	Boursiers
DUT Carrières sociales	◇ 170 €	◇ 0 €

Diplômes Universitaires présentiel	Inscription 1 ^{re}	Inscription 2 ^{de}
Diplôme Universitaire (DU) Sauf ceux spécifiques cités ci-dessous	◇ 634 €	◇ 200 €
DU Formation psychanalytique de psychothérapeute	◇ 2 234 €	◇ 1 800 €
DU Métiers des bibliothèques	◇ 834 €	◇ 400 €
DU Musicothérapie 1 ^{ère} année	◇ 2 484 €	◇ 2 050 €
DU Musicothérapie 2 ^{ème} année	◇ 2 334 €	◇ 1 900 €
DU Musicothérapeute 1 ^{ère} année	◇ 1 934 €	◇ 1 500 €
DU Portugais du Brésil : langue, interactions en contexte académique et/ou professionnel	◇ 664 €	◇ 630 €
DU Management of Artistic Projects in Wine sector (MAP Wine)	◇ 3 334 €	◇ 2 900 €
DU Langue et civilisation hébraïques	◇ 814 €	◇ 380 €
DU Initiation à l'étude des patrimoines	◇ 844 €	◇ 410 €
DU Préparation aux concours d'entrée à sciences-po (IEP) et aux écoles de journalisme Niveau 1 ou niveau 2	◇ 524 €	◇ 490 €
DU Introduction aux techniques de l'art	◇ 834 €	◇ 400 €
DU Prise en charge neuropsychologiques des atteintes cérébrales	◇ 1 234 €	◇ 800 €
DU Data Analyst	◇ 864 €	◇ 430 €
DU Data Processing	◇ 864 €	◇ 430 €
DU Formation adaptée à l'enseignement du 2nd degré (tous parcours)	◇ 434 €	◇ 400 €
DU Didactique du français langue étrangère	◇ 809 €	◇ 375 €
DU Tremplin pour le Japon : approche inter-culturelle et linguistique	◇ 784 €	◇ 350 €

Diplômes Universitaires EàD	Inscription 1 ^{re}	Inscription 2 ^{de}
Diplôme Universitaire (DU) Sauf ceux spécifiques cités ci-dessous	◇ 634 €	◇ 320 €
DU Didactique du français langue étrangère	◇ 809 €	◇ 495 €
DU Tremplin pour le Japon : approche inter-culturelle et linguistique	◇ 784 €	◇ 470 €
DU Idées et concepts en Sciences de l'Education	◇ 864 €	◇ 550 €

Auditeur libre	◇ 184 €
-----------------------	---------

En cas de perte ou de vol, renouvellement de la carte multi-services*

◇ 6 €

* La première création de la carte multi-services est gratuite.

Total

Attention : le paiement en 3 fois ne s'effectue que par carte bancaire et n'est possible que jusqu'au 12 octobre 2018.